

Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 17 mai 2022: «Pour de l'animation et un accueil de la jeunesse à l'espace de quartier Sécheron».

25 septembre 2023

Rapport de M^{me} Fabienne Beaud.

Cette pétition a été renvoyée à la commission des pétitions le 17 mai 2022. Elle a été traitée, sous la présidence de M. Rémy Burri, les 13 juin, 26 septembre, 7 novembre 2022 ainsi que les 9 janvier et 13 mars 2023. Les notes de séances ont été prises par M^{mes} Alicia Nguyen et Aurea De Toro, que la rapporteuse remercie pour la précision de leur travail.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Séance du 13 juin 2022

Audition de M^{mes} Juliette Ryser et Fatima Morgan, pétitionnaires

M^{me} Ryser explique être une habitante de Sécheron, et avoir déjà utilisé l'espace de quartier qui est mis à la disposition des habitants pour diverses activités. On lui a remis les clefs en lui demandant de ne pas laisser entrer les jeunes du quartier, ce qui l'a interpellée. Rien n'est prévu pour l'accueil des jeunes dans cet espace: ni animateurs, personnel du Service de la jeunesse, ou encore d'animations. Elle indique que les jeunes entrent donc par «effraction» dans cet espace; il y a 1104 jeunes dans ce quartier, et aucune structure n'est prévue pour eux. Elle soulève qu'il y a quelques travailleurs sociaux hors murs, mais qui ne sont pas spécialisés dans la jeunesse, et n'ont pas de mandat particulier pour s'occuper des jeunes. Un des points de départ de la pétition est de constater que beaucoup de besoins sont exprimés par les jeunes et les habitants. Il leur semble urgent d'avoir un espace pour accueillir les jeunes qui passent leur temps à faire des bêtises dans la rue.

M^{me} Morgan ajoute qu'il n'y a qu'une éducatrice de rue qui travaille sur les secteurs Sécheron-Prieuré. Son domaine d'activité ne concerne que les adolescents, à l'exclusion des enfants et d'adultes au-delà de 25 ans. Elle relève qu'ils ont besoin d'animation, car une pétition a déjà été faite par des habitants concernant ces jeunes qui trainent dehors et perturbent la tranquillité du quartier.

M^{me} Ryser informe que cette pétition a été adressée au procureur il y a environ six mois et a été signée par les habitants du quartier.

M^{me} Morgan ajoute qu'elle a aussi été transmise à la police. Elle souligne qu'ils ont contacté la maison de quartier des Pâquis, qui regroupe normalement aussi Sécheron et Prieuré, et qu'ils n'ont pas obtenu de réponse. Ils ont aussi mis M^{me} Pédat en copie, du Service de la jeunesse, qui ne leur a pas répondu.

Questions des commissaires

M^{me} Morgan dit qu'il ne s'agit pas seulement d'animation, mais aussi d'accueil. Elles imaginent un établissement ressemblant à une maison de quartier, et que les locaux vides pourraient être utilisés.

Une commissaire demande si leur espace est situé à Sécheron.

M^{me} Morgan confirme, et précise qu'il est à côté du cycle.

Elle demande quel est l'objectif premier de l'espace de quartier.

M^{me} Morgan répond qu'il permet la location de salles, et met à disposition notamment une ludothèque.

M^{me} Ryser ajoute que les activités seraient portées par les habitants, qui ont la capacité de porter un projet et de le mener à bien contrairement aux jeunes dont il est question. Ils souhaitent que ce centre soit un lieu d'écoute continu, ce qui n'est pas possible hors murs. Ils ne peuvent pas attendre de ces jeunes, qui sont plus ou moins déboussolés, de créer eux-mêmes des animations. Ils demandent que des professionnels s'occupent d'eux.

Une commissaire souhaite connaître l'âge des jeunes, combien ils sont et s'ils ont pris contact avec eux. Elle demande s'ils adhèrent au projet.

M^{me} Morgan répond qu'elle a eu contact avec eux, et qu'il est ici question de mineurs jusqu'à 18 ans. Elle confirme qu'il y a une demande de la part de ces jeunes, qui souhaitent des éducateurs, des animations. Elle précise que l'âge des 1104 jeunes qu'elle a énoncés va jusqu'à 25 ans.

Elle comprend que ces jeunes sont en train de se marginaliser. Elle demande qui est à l'origine de cet espace.

M^{me} Morgan répond qu'il s'agit de la Ville de Genève.

Elle demande s'il y a un concierge qui gère cela.

M^{me} Morgan répond par la négative, mais qu'il y a des travailleurs sociaux du Service social de la Ville qui sont présents. Ils reçoivent des personnes qui ont des projets et leur donnent une salle pour les mettre en place.

Une commissaire ajoute qu'il s'agit en fait d'une coordination, et que les projets viennent des habitants.

Une commissaire a de la peine à comprendre comment fonctionne cet espace.

M^{me} Ryser répète qu'il y a des travailleurs sociaux, mais sans mandat pour accueillir les jeunes.

Une commissaire remarque que La Traverse n'est pas très loin. Elle demande si les jeunes ont eu l'idée de présenter eux-mêmes un projet.

M^{me} Morgan répond qu'un projet porté par des adolescents est compliqué, qu'il y en a peu. En plus, il faut de l'autonomie et cela s'apprend: ils ont besoin de professionnels qui les encadrent.

M^{me} Ryser rectifie que La Traverse se trouve dans un autre quartier. Le centre se trouve à côté de l'école primaire et du cycle. Elle pense qu'ils ont en plus déjà beaucoup de boulot.

Une commissaire comprend qu'il n'y a qu'une personne qui travaille pour les adolescents.

M^{me} Morgan confirme, et ajoute qu'elle travaille sur trois secteurs. Cependant, ils souhaitent ici que quelqu'un travaille dans les murs, et non hors murs.

M^{me} Ryser ajoute que les autres travailleurs sociaux hors murs (TSHM) ne sont pas seulement dédiés aux adolescents.

Une commissaire comprend que dans cet espace de quartier à Sécheron, il y a des locaux vides qui pourraient être mis à disposition, et ce malgré la présence de la crèche et de la bibliothèque.

M^{me} Morgan indique avoir participé en 2018 au forum de la Ville de Genève, qui organise des rencontres par quartier. Elle se trouvait dans l'atelier «Comment utiliser les locaux». Cela avait été soulevé qu'il serait bien d'utiliser ces locaux.

Une commissaire demande ce qu'il y a comme locaux à disposition.

M^{me} Morgan répond qu'il y a plusieurs pièces, ainsi qu'un sous-sol. D'autres parties sont déjà occupées par la crèche, la bibliothèque, ainsi que le parascolaire.

Un commissaire comprend qu'elles demandent une activité avec encadrement pour les adolescents.

M^{me} Morgan confirme. Elle souligne qu'il faut aussi de l'animation. Selon elle, plus tôt on s'occupe de cela, moins on arrive à une grosse problématique de jeunes dans la rue.

Un commissaire comprend qu'elles ont contacté la maison de quartier des Pâquis, et qu'elles n'ont pas eu de réponse. Cependant, selon son statut, il s'agit de la maison de quartier de Pâquis-Prieuré-Sécheron, et des activités pour les jeunes de ces quartiers-là devraient aussi être proposées.

M^{me} Morgan soulève qu'un nouveau système a été mis en place, et que c'est peut-être pour cette raison qu'elle n'a pas obtenu de réponse.

M^{me} Ryser ajoute ne pas être sûre que cette maison de quartier soit encore responsable de ces deux autres secteurs.

Une commissaire souhaite savoir ce qu'elles envisagent. Elle se souvient de la maison de quartier de Chêne-Bourg, qui est un lieu dédié aux jeunes. Beaucoup de projets y sont mis en œuvre, et sept animateurs sont à disposition. Elle demande quel est leur scénario idéal, est-ce que cela serait un lieu proprement déterminé qui serait un mix avec une salle d'accueil, ou alors un lieu mobilisé de façon temporaire, dans le sens où l'utilisation du lieu se ferait en fonction des projets.

M^{me} Ryser répond que la permanence est très importante pour ce projet. Ils parlent de mineurs qui sont livrés à eux-mêmes et vivent des situations difficiles. Avoir un élément durable les aidera sur beaucoup d'aspects.

M^{me} Morgan ajoute que Sécheron regroupe beaucoup d'ethnies, de classes sociales différentes. Il n'y a pas que des personnes avec des problématiques, mais aussi d'autres qui demandent simplement la mise en place du centre.

M^{me} Ryser informe qu'au vu du nombre de jeunes, il faudrait au moins trois animateurs.

Une commissaire relève qu'à Chêne-Bourg, une association s'occupe de la gouvernance. Elle demande s'ils peuvent constituer une association.

M^{me} Morgan remarque que les associations, c'est très compliqué lorsque les personnes ne sont pas dans le domaine. Il est préférable que des professionnels encadrent le projet.

M^{me} Ryser répète que le fait de collaborer avec des professionnels est très important. Il s'agit de la responsabilité de la Ville de se demander quoi faire avec cette jeunesse, et ce n'est pas aux habitants du quartier d'avoir cette réflexion.

Une commissaire demande si elles pourraient leur faire parvenir le courrier dont elles ont parlé. M^{me} Morgan confirme.

Une commissaire demande depuis combien de temps elles sont engagées dans cette démarche pour obtenir un endroit pour faire des activités pour les jeunes. Elle demande s'il y a aussi des installations pour le sport par exemple.

M^{me} Morgan indique qu'à Sécheron il y a surtout des endroits pour pratiquer du sport dans les cours d'école. Il y a des aménagements qui sont faits au cycle de Sécheron par rapport à l'impact de la chaleur. Dans la suite du projet, d'autres choses vont se mettre en place telles que de la pétanque pour l'EMS. Il y a une grande réflexion sur le bien vivre ensemble. Cependant, tout cela va dépendre du budget.

M^{me} Ryser souligne qu'elles sont engagées sur la question depuis longtemps.

Une commissaire explique que dans une maison de quartier, il y a un comité, dont les membres, qui ne sont pas professionnels, engagent les animateurs. Elle demande si elles ont aussi contacté la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe).

Elle précise que c'est le responsable qui va proposer un animateur au comité. Elle rappelle qu'elles ne sont pas là pour une maison de quartier, mais demandent seulement de l'animation pour les jeunes.

Elle demande si ça serait un animateur qui dépendrait de la maison de quartier.

M^{me} Ryser répond par la négative, et explique qu'ils souhaiteraient des animateurs qui soient reliés à l'espace de quartier.

Une commissaire demande s'ils ont pris contact avec Pré En Bulle, qui organise des animations pour les enfants et adolescents. Elle ajoute qu'ils travaillent avec la FASe.

M^{me} Morgan relève qu'ils souhaitent plutôt des activités pour les adolescents.

Elle répète que Pré En Bulle s'occupe aussi des adolescents. Elle demande ensuite si elles ont pris contact avec les centres sociaux à proximité.

M^{me} Morgan confirme, et explique que ceux-ci ne peuvent pas les aider car cela ne fait pas partie de leur mandat.

M^{me} Ryser insiste sur le fait qu'il ne s'agit pas de sa profession, qu'elle est une simple habitante et n'a pas d'expertise sur le sujet. Elle estime que ce n'est pas de sa compétence de démarcher les professionnels.

Discussion

Un commissaire fait la proposition alternative d'auditionner M^{me} Kitsos et M^{me} Pédat.

Une commissaire est frappée par le fait que ces personnes ne connaissent pas très bien le fonctionnement de cet espace de quartier. Ils pourraient auditionner un travailleur social qui y travaille.

M^{me} Bessat-Gardet pense plutôt qu’elles étaient bien au courant.

L’audition de M^{me} Kitsos et M^{me} Pédât est acceptée à l’unanimité.

Une commissaire propose d’auditionner le président de la maison de quartier des Pâquis.

Séance du 26 septembre 2022

Audition de M^{me} Christina Kitsos, conseillère administrative, accompagnée de M^{me} Stéphanie Pédât, cheffe du Service de la jeunesse

M^{me} Kitsos indique que le quartier de Sécheron bénéficie d’un espace de quartier, et non pas d’une maison de quartier. Celui-ci accueille tout de même une ludothèque, une crèche, et des activités y sont également organisées pour les jeunes. Elle rappelle que la pétition demande que des animateurs socioculturels prennent en charge les jeunes dans cet espace. Elle comprend la demande de la pétition, mais souligne qu’il est nécessaire d’agir selon un ordre de priorité. Elle souligne que le quartier de Sécheron n’accueille pas beaucoup de familles avec des enfants, et qu’il ne s’agit pas d’un quartier prioritaire pour la Ville. Elle prend comme exemple la commune du Petit-Saconnex, qui elle représente une priorité. Elle explique que la plupart des activités organisées ont lieu dans la salle des Asters, qui est très fréquentée. Beaucoup de jeunes se voient refuser l’accès au seul endroit qui pourrait les accueillir. C’est pour cette raison qu’elle souhaiterait accorder tout d’abord un budget au Petit-Saconnex. Elle relève que la pétition demande aussi la mise en place de TSHM dans l’espace de quartier. Elle rappelle que leur travail consiste à suivre les jeunes individuellement tout en collaborant avec différents partenaires institutionnels. Leur but n’est pas d’être cantonné à un espace ou une maison de quartier, les TSHM n’ayant pas les mêmes profils et missions que les animateurs socioculturels.

M^{me} Pédât ajoute qu’un espace de quartier a un fonctionnement différent d’une maison de quartier. Elle explique qu’un espace de quartier qui accueille des jeunes entre quinze et vingt-cinq ans le fait dans des locaux type locaux en gestion accompagnée sous la supervision des TSHM. Les TSHM ouvrent en plus des salles de sport sur la demande des jeunes. Elle précise qu’il existe aussi des offres pour les plus petits dans les espaces de quartier. Elle ajoute que son service ainsi que le Service social travaillent dans l’espace de quartier afin de pouvoir apporter des espaces qui ne soient pas des locaux en gestion accompagnée, ni des locaux d’accueil type maison de quartier. Il s’agirait d’un entre-deux où il serait permis à des groupes de jeunes n’ayant pas encore suffisamment d’autonomie pour intégrer un local en gestion accompagnée. Elle explique que ce sont les TSHM qui aident à la gestion de ces locaux en y passant une à deux fois par ouverture. Ces phases test pour trouver un entre-deux sont gourmandes en ressources TSHM,

qui doivent venir vérifier que les jeunes ont une utilisation correcte de l'espace. Il est cependant important de ne pas garder les TSHM dans les murs, mais de les laisser travailler sur le terrain. Concernant les jeunes qui traînent dans les caves et les parkings, elle soulève que la jeunesse revendique de pouvoir être autonome sur l'espace public, et de pouvoir vivre sa jeunesse sans être dans des accueils où des activités sont proposées et où il y a un encadrement. Dans ce cas, les TSHM peuvent aussi faire un travail d'accompagnement, afin que les différents usages de la Ville soient respectés, notamment le bien vivre ensemble et la cohésion sociale. Elle répète que le quartier de Sécheron n'est pas le moins bien doté de Genève, ses jeunes ayant accès à la maison de quartier des Pâquis, et à deux ludothèques se situant à Sécheron et aux Pâquis.

Questions des commissaires

Une commissaire souhaite connaître quelle est l'articulation avec la maison de quartier des Pâquis. Il serait imaginable qu'il y ait des projets de locaux à gestion accompagnée à Sécheron, que les personnes travaillent dans la maison de quartier des Pâquis pourraient venir encadrer. Elle comprend que la maison de quartier des Pâquis n'est techniquement pas très loin de Sécheron, mais il ne s'agit tout de même pas du même quartier. Elle souligne qu'il y a une volonté des habitants de faire quelque chose. Elle demande si la Ville a des solutions à proposer face à ces demandes, au-delà de ce qui est demandé par la pétition. Elle soulève que des locaux en gestion accompagnée pourraient par exemple être gérés par les parents.

M^{me} Pédat répond que la maison de quartier des Pâquis avait essayé de rassembler les deux quartiers grâce à des accueils sur site et une sorte de pédibus. Cela n'avait pas très bien marché. Elle souligne que la maison de quartier des Pâquis est une grosse structure, où beaucoup d'enfants sont déjà accueillis. Il avait donc été difficile d'en décentraliser une partie. Concernant la possibilité de mettre des locaux en gestion accompagnée gérés par des parents, elle indique que cela est possible si ces derniers en font la demande en tant qu'association dans le processus d'appel à projet du Service social. Elle indique que c'est ce que le Service de la jeunesse a fait afin d'avoir une salle pour des jeunes qui n'avaient pas encore les clefs pour faire les démarches administratives.

M^{me} Kitsos répète que les jeunes entre quinze et vingt-cinq ans ne souhaitent pas toujours intégrer une structure d'accueil cadré, et ils souhaitent souvent expérimenter différemment l'espace public. Ce n'est pas parce que des activités vont être créées que les nuisances vont cesser. Elle admet que la Ville a beaucoup d'activités pour les petits et d'espaces auto-gérés pour la tranche d'âge des 15-25 ans, mais très peu pour les pré-adolescents qui ont entre douze et quinze ans. Elle souligne qu'il s'agit d'un âge complexe, où les jeunes auraient besoin d'un accompagnement spécifique auquel il faudrait réfléchir.

Une commissaire demande confirmation que les TSHM ne bénéficient pas de locaux, même lorsqu'ils souhaitent s'entretenir avec des jeunes.

M^{me} Pédat répond que les TSHM peuvent venir au Service de la jeunesse avec des jeunes, et utiliser les locaux. Cependant, l'idée est qu'ils travaillent avec des outils de proximité. Ils vont dans un café, une maison de quartier, ou autre endroit où le jeune se sentirait à l'aise.

Elle demande s'il est possible d'avoir un local en urgence.

M^{me} Pédat soulève que le travail du TSHM est de voir avec le jeune quel est son espace de prédilection afin qu'il soit en confiance et puisse se livrer. Elle ajoute n'avoir jamais eu connaissance de TSHM ne trouvant pas d'endroits pour discuter avec un jeune.

Un commissaire souhaite savoir ce qu'elles préconisent concernant les jeunes ayant entre dix-huit et vingt-cinq ans qui souhaitent avoir un lieu où se réunir, ce dernier étant pour l'instant inexistant.

M^{me} Kitsos répond que cette question est traitée principalement par les TSHM qui sont en lien avec les jeunes de manière individuelle ou collective mais également en période nocturne avec les correspondants de nuit (CN). Un certain nombre de séances de médiation ont été faites, notamment avec des régies, la mobilière, des coopératives et la police. Il en est ressorti qu'il existait un certain nombre de malentendus. Le fait de pouvoir ouvrir un dialogue a permis de pacifier les relations et rétablir le lien.

M^{me} Pédat ajoute qu'il n'y a pas une solution globale pour cette tranche d'âge, mais que chaque groupe requiert une solution différente. Certains vont utiliser les infrastructures culturelles qui existent pour sortir, d'autres souhaiteront rester sur l'espace public. Cette dernière situation peut engendrer de la crainte chez certaines personnes due à leur méconnaissance. C'est là que les correspondants de nuit vont effectuer ce travail de lien. Il est aussi possible de trouver des solutions dans un quartier en fonction de ce qui existe déjà. En effet, en déplaçant par exemple les individus se réunissant dans la rue de quelques mètres, on arrive parfois à des situations plus confortables. Les solutions ne se trouvent pas toujours tout de suite, et il arrive que les correspondants arrivent si tard qu'il est très difficile de rétablir le dialogue. Concernant les 18-25 ans, elle pense qu'il faut que le prix des activités nocturnes soit abordable.

Un commissaire rappelle que la maison de quartier de la Servette s'identifie comme la maison de quartier des Pâquis-Prieuré-Sécheron dans ses statuts. Il souhaiterait savoir si la maison de quartier des Pâquis couvre effectivement ces trois secteurs. Il ajoute qu'en regardant la carte de la Ville, certains endroits sont moins densément peuplés que d'autres, mais où il y a d'autres problématiques.

Il aimerait savoir comment le Conseil administratif détermine ses priorités en matière de maisons de quartier.

M^{me} Kitsos répond que le secteur est celui des Pâquis-Sécheron-Grottes-Saint-Gervais. Elle précise qu'il s'agit de jeunes ayant entre quinze et vingt-cinq ans qui peuvent parcourir une certaine distance pour atteindre la maison de quartier. Dans ce secteur, il existe dix locaux de gestion accompagnés, dont quatre sont à Sécheron, ce qui est déjà très bien par rapport au Petit-Saconnex où il n'y a rien. Elle ajoute qu'il y a aussi quatre salles de sport sur l'ensemble du secteur, la salle du Terreau ainsi que les trois maisons de quartier. Elle souligne qu'il existe des diversités: le secteur associatif des Pâquis et des Grottes est très riche et propose énormément d'activités, ce qui n'est pas le cas de Sécheron et de Saint-Gervais. Elle répète qu'il y a tout de même des espaces consacrés aux jeunes, contrairement à d'autres quartiers. Elle souligne qu'il y a plutôt un manque d'espaces dédiés aux enfants, qui ne sont pas ciblés par la pétition. Elle souligne finalement ne pas être sûre que la mise en place d'espaces de quartier changerait quelque chose dans l'utilisation de l'espace public par certains jeunes.

Il demande si cette maison de quartier s'appelle la maison de quartier des Pâquis, ou Pâquis-Prieuré-Sécheron.

M^{me} Pédat répond que le nom de la maison de quartier a été changé lors de la dernière AG, et qu'elle s'appelle maintenant uniquement maison de quartier des Pâquis. Elle ajoute qu'un indicateur important de la nécessité de mettre en place des structures pour les jeunes peut être la présence de listes d'attente lors d'organisation de centres aérés. Elle souligne cependant que cela ne concerne pas les jeunes adultes.

Un commissaire demande si le Conseil administratif reconnaît les besoins exprimés dans la pétition. Il souligne ensuite qu'il y a une différence entre la volonté politique, les besoins de la population et le cadre budgétaire qui en découle. Il demande si un renvoi éventuel au Conseil administratif de cette pétition représenterait un soutien à la politique menée par la Ville, ou si cette dernière estime que le secteur Sécheron-Prieuré n'est pas une priorité.

M^{me} Kitsos indique que dans l'idéal, des structures seraient développées dans ce secteur pour les adolescents et les jeunes adultes. Cependant, elle souligne qu'il faudrait voir les publics concernés car il ne lui semble pas qu'il y ait eu de densification ou de nouveaux besoins, contrairement au PAV où la Ville souhaiterait créer des espaces dédiés. Elle énonce que le PAV et le Petit-Saconnex représentent une priorité, et que la Ville souhaite être sûre que leurs besoins soient considérés et que les budgets nécessaires leur soient dédiés. Elle précise ne pas trouver la pétition mauvaise pour autant, et comprend qu'il y a un besoin, qui est cependant moins prioritaire.

M^{me} Pédat ajoute qu’il s’agit aussi d’un questionnement concernant ces jeunes, auquel la Ville a répondu avec les correspondants de nuit à Sécheron. Elle répète qu’en plus, la problématique de la présence des jeunes dans les caves et les parkings ne sera pas réglée par une maison de quartier car elle n’ouvrira pas la nuit.

Une commissaire souhaiterait savoir si leur service a reçu des demandes de la part de parents, qui seraient embêtés par l’absence de structures pour accueillir les enfants. En lisant la pétition, elle comprend qu’il est plutôt question des jeunes créant des nuisances qui dérangeraient les habitants.

M^{me} Kitsos répond ne pas avoir été sollicitée.

M^{me} Pédat indique qu’elle ne l’a pas été non plus. Elle ajoute que la Ville a cependant été sollicitée par des jeunes, qui demandaient que des espaces de quartier soient mis à leur disposition.

Le président soulève que la volonté des pétitionnaires était de mutualiser l’espace de quartier de Sécheron. Il demande si l’espace est déjà très occupé, ou s’il y aurait de réelles possibilités de mettre à disposition de tels espaces à des horaires définis à des personnes qui s’engageraient d’un point de vue associatif.

M^{me} Kitsos ne peut pas lui répondre. Elle indique que l’espace a récemment fêté ses dix ans, et qu’énormément de monde a assisté à l’évènement. Elle doit cependant vérifier cela avec le Service social.

M^{me} Pédat informe qu’un cours de hip-hop a été proposé aux jeunes qui le souhaitaient le mercredi jusqu’à 20h. Elle ajoute que des locaux leur sont aussi dédiés les mardi et vendredi, de 16h à 22h.

Séance du 7 novembre 2022

Discussion et vote

Une commissaire était gênée d’entendre les responsables du social dire qu’il n’y a pas de problème. Il y a un problème vu qu’il y a une pétition. Il serait bien d’entendre une association des parents d’élèves ou carrément le directeur du cycle de Sécheron pour expliquer les problèmes des jeunes à Sécheron. Il y a des problèmes sociaux en gestation.

Un commissaire demande si l’association des parents à laquelle ladite commissaire fait allusion est la même que celle qui a lancé la pétition pour un chemin de l’école sécurisé, soit l’association de Sécheron-Prieuré. On pourrait entendre le collectif Sécheron.

Une commissaire dit que si on refait une audition, on pourra entendre M. Boggio (directeur de la FASE). A la CCSJ, il y a eu une motion, pour les problèmes des jeunes. Il a été auditionné.

L'audition de M. Boggio est acceptée par 12 oui et 3 abstentions (PLR).

Séance du 9 janvier 2023

Audition de M. Yann Boggio, secrétaire général de la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe)

M. Boggio commence son exposé. Le secteur Pâquis-Prieuré est un quartier qui a deux facettes. Les Pâquis sont très densifiés, mais avec un très grand nombre d'activités auxquelles peuvent participer les différentes populations qui le composent et il y a un autre versant, côté Prieuré-Sécheron, plus compliqué. C'est un quartier qui va se développer dans les prochaines années. On est à cheval entre un quartier urbain et un quartier avec beaucoup d'organisations internationales. Il y a nettement moins d'espace lié à l'occupation des habitants. La pétition est centrée sur les questions jeunesse. Aujourd'hui, au niveau de l'Espace de quartier, il y a peu d'actions à destination de la jeunesse. Les espaces de quartier fonctionnent avec des appels à projet qui permettent d'avoir un renouvellement. On a vu dans d'autres espaces de quartier, par exemple à l'Espace 99, l'importance d'avoir des structures plus ouvertes à la population et moins structurées. L'espace Sécheron a une ludothèque, un parascolaire, un projet «Scène Active» et il y a d'autres projets portés par les habitants. En revanche, il n'y a pas vraiment de lieu ouvert pour la jeunesse du quartier. On peut tout à fait envisager une antenne de la Maison de quartier des Pâquis pour offrir un lieu d'écoute, d'attention portée à la jeunesse, dans ce quartier-ci. A l'Espace 99, il y a beaucoup d'activités plus perméables aux besoins immédiats de la population, notamment à travers des activités de Rinia Contact qui se nomme, à présent, ARC. Ces associations offrent un temps d'écoute à la jeunesse et aux adultes. Elles offrent également un cadre de vie dans lequel la population peut se retrouver. Il lui semble que c'est moins le cas pour Prieuré. Pour ces éléments, la pétition est intéressante.

Questions des commissaires

Une commissaire parle de l'accompagnement qui doit être fait. Le 99 est une structure plus poreuse pour permettre à la population d'être plus libre. Cependant, les pétitionnaires souhaitent un accompagnement social sous la forme d'animateurs/travailleurs sociaux par exemple. Elle pensait au Spot, à Chêne-Bourg et se demandait si cela serait aussi bienvenu de mettre en place des activités similaires pour répondre à la pétition, parce qu'il faut être en mesure de les gérer.

M. Boggio explique que le Spot est le premier lieu qui teste des approches non sectorialisées. Le Spot a une pratique très différente: le lieu est ouvert un maximum d'heures par jour et il n'y pas de distinction entre enfants, adolescents et adultes. Cela crée une mixité de la population sur le Spot. Si on cherche autre chose qu'une animation, cela pourrait être intéressant d'avoir une structure du type Spot et non sectorialisée.

M^{me} Bessat-Gardet répète que les pétitionnaires voulaient vraiment que les jeunes aient un encadrement social. Est-ce que cela serait envisageable?

M. Boggio répond par l'affirmative. Aujourd'hui, on a la double expérience au sein des 47 maisons de quartier qui pratiquent l'accueil libre. On a ces deux pratiques existantes: sectorialisée et dé-sectorialisée. Cela amène deux éléments intéressants: on peut interpréter, dans la pétition, le besoin d'avoir un lieu symbole pour la jeunesse, c'est peut-être une demande parentale. Si on a des types de lieux qui permettent cette mixité de population, on peut diminuer la densité de professionnels. A partir du moment où on cherche à renforcer l'autonomie des groupes, il faut créer des conditions-cadres afin que chacun porte attention à l'autre. C'est plus facile de gérer un collectif multi-âge que de gérer une catégorie d'âge. En l'occurrence, c'est la pratique du Spot.

Une commissaire lui demande s'il a été approché par les deux signataires qui portent la pétition pour l'ouverture d'une maison de quartier. Cas échéant, quels sont les critères pour ouvrir une maison de quartier ou un espace du type Spot?

M. Boggio répond qu'il n'a pas été approché personnellement. Cela ne veut pas dire que la personne en charge de l'organisation de l'espace pour la Ville de Genève, M^{me} Nadège Tuchard, n'ait pas été approchée. Il doute qu'ils n'aient pas approché la maison de quartier des Pâquis et aussi le SSJ de la Ville de Genève. Ils font une analyse territoriale. Au Petit-Saconnex, on a une densité de population supérieure au Prieuré, dans laquelle on a encore moins d'activités socioculturelles. Après avoir enlevé les différents frais liés au personnel, le reste est distribué dans les communes. La Ville de Genève reçoit en tout 7-8 millions pour l'animation socioculturelle et ensuite, elle met le reste. Il ne s'agit pas du même montant pour chaque commune. La Ville de Genève est l'une des plus vulnérables. La participation du Canton qui transite par la FASE va être dispatchée sur l'ensemble des postes qu'on a aujourd'hui en Ville de Genève, c'est à peu près 200 personnes. S'il y a une intention de développer une nouvelle équipe, c'est la Ville de Genève qui va payer. Il ne peut pas mettre un franc en plus qu'il n'a pas.

La commissaire comprend que sur le plan financier, la FASE ne peut pas supporter.

M. Boggio confirme.

Elle demande quels sont les critères pour soutenir l'ouverture d'un lieu.

M. Boggio répond qu'il s'agit de critères de population, de densité. Par exemple, le Petit-Saconnex est moins favorisé en termes de densité que le quartier du Prieuré. Ce n'est pas à lui de faire le choix. C'est à la politique. Lui, il va défendre les intérêts d'une population. Sur le quartier du Prieuré, on a une autre densité de population sur le terrain. On a intérêt à travailler sur ces prochaines populations. Aujourd'hui, expérience faite, récupérer un quartier dans lequel on n'a pas pensé les lieux totems d'animation sociale, c'est compliqué. A Cressy, cela n'avait pas été pensé en amont et ils ont mis des années à y ajuster. Aujourd'hui, ils travaillent avec toutes les communes qui connaissent du développement urbain très fort. On accompagne la commune dans la préparation de ces locaux même avant que la population arrive pour garantir une qualité d'accueil et une pré-intégration. Le quartier des Cherpines, c'est 13 000 habitants, mais si on ne pense pas aujourd'hui à réserver des lieux pour l'animation socioculturelle, cela coûtera beaucoup plus cher après.

La commissaire demande s'il serait possible de dépêcher quelqu'un de la Maison de quartier des Pâquis dans ce nouvel espace.

M. Boggio répond qu'il s'agit de l'une des options qui doit être retenue. Soit il y a une association porteuse qui a envie de s'investir dans le quartier, soit la Maison de quartier des Pâquis dit qu'elle prend ces espaces, le temps aussi de sentir quelles sont les dynamiques en termes de population qui existent.

Elle demande si le recrutement des membres du comité est plus difficile avec le temps. Est-ce qu'il y a une différence sur les dix dernières années?

M. Boggio répond que l'on sait tous que n'importe quelle organisation, en particulier associative, vit des périodes dorées avec des personnes porteuses, etc. L'association est quelque chose d'organique de fond. Sur la question du recrutement, nous voyons de nouveaux types de personnes qui s'engagent, plus jeunes, venant avec des intérêts stratégiques. On observe un certain renouveau.

Une commissaire a été interpellée par le fait de se préparer en vue de l'augmentation de la population. Ce n'est pas exactement l'objet de la pétition de ce soir, mais elle demande si c'est le cas pour le PAV.

M. Boggio parle du PAV, version Ville de Genève/Carouge. L'ancienne Maison de quartier de Carouge est sous l'école des Promenades. On a travaillé avec l'association de quartier et la commune de Carouge, pour un tissage entre l'ancien Carouge, l'école et ce qu'il va arriver au PAV. Il y a beaucoup d'acteurs sur cet espace. Sur la question de la Caserne, l'association AAA a longtemps participé et participe encore aux différents travaux ayant conduit au choix du bâti, etc. Il y a un engagement et une attention portée très forte sur le devenir de ce quartier. Ils sont en train de développer un projet qui est: Comment arriver aujourd'hui à avoir

un travail culturel sur le devenir de ce quartier avec une partie de la population qui est invisible? Le pavillon Sicli vit une évolution dans sa structure qui fait qu'on s'attend à ce que cela devienne un objet phare sur les questions de transformation de quartier. L'ancienne usine Firmenich va accueillir le SPMI, le SPAD et les autres services sociaux. En outre, ils appuient les associations qui gèrent le skate-park situé sur la route des Jeunes en lien avec les Villes de Carouge et de Lancy. C'est le seul skate-park couvert. Cela attire beaucoup d'adolescents. Il faut voir aussi leurs visions de développement de ce quartier. On va arriver au moment où les premières entreprises vont disparaître et des locaux vont être mis en utilisation libre pour développer des lieux infinis qui permettront de mettre de la vie avant que les habitants arrivent. Il s'agit d'un enjeu stratégique pour les vingt prochaines années en Ville de Genève.

Séance du 13 mars 2023

Discussion, prises de position et votes

Ensemble à gauche rappelle que c'était deux pétitionnaires du quartier de Sécheron qui s'inquiétaient du manque d'activités pour les adolescents. Elle demandait que l'Espace de quartier de Sécheron ait des postes d'animateurs socioculturels qui viennent peut-être d'une autre maison de quartier. Elles ne connaissaient pas tout à fait ce qu'il se faisait à l'Espace de quartier de Sécheron. La commission des pétitions a interrogé M. Boggio qui était favorable, mais qui ne connaissait pas exactement la situation du quartier. Elle aimerait entendre quelqu'un qui connaît la situation du quartier. Elle avait proposé d'auditionner le directeur du Cycle d'orientation, mais cela a été refusé. Elle aimerait une audition d'une personne insérée dans le quartier, tels les animateurs de la Maison de quartier des Pâquis.

Une commissaire du Centre demande si la commission des pétitions n'a pas déjà auditionné la maison de quartier des Pâquis qui disait qu'elle était déjà saturée et qu'elle n'avait pas les moyens d'aller là-bas.

Un commissaire Vert rappelle que la commission des pétitions a auditionné les pétitionnaires, la magistrate et ses services et la FASe.

Le président indique que les pétitionnaires, M^{me} Kitsos, M^{me} Pédat et M. Boggio ont été auditionnés. Selon lui, avec l'audition de M^{me} Kitsos et de M^{me} Pédat, la commission des pétitions a auditionné les gens les plus proches du terrain. M. Boggio voit ce qu'il y a des demandes auprès de toutes les communes. A part si on pense que c'est nécessaire de soutenir que la Ville donne des moyens supplémentaires et par conséquent les donne à la FASe et que M. Boggio puisse les réinjecter, il ne peut pas dire grand-chose d'autre. Il ne peut pas dire qu'il y a un vrai besoin. C'est la commune qui doit décider. C'est M^{me} Pédat

qui a la vision, sur le terrain. C'est elle qui a les contacts avec les travailleurs sociaux, qui connaît les besoins des écoles. Il lui semble que le potentiel était déjà couvert avec toutes ces auditions.

Une commissaire du Centre regarde les demandes de la pétition: il était demandé «une mise à disposition d'une partie des locaux de l'Espace de quartier Sécheron pour une maison de quartier existante ou institution pour la jeunesse qui permettrait d'ouvrir l'Espace aux jeunes, de leur offrir un lieu de rencontre et des activités dont ils ont besoin et contribuerait à limiter leur présence dans d'autres espaces non adaptés, pouvant altérer la tranquillité de certain-e-s habitant-e-s. Afin d'assurer un accueil, une présence professionnelle et des activités dédiées à la jeunesse sur le secteur Sécheron, les personnes soussignées souhaitent qu'une maison de quartier existante ou une institution dédiée à la jeunesse occupe une partie des locaux de l'Espace de quartier Sécheron, ou que des postes d'animateurs socioculturels soient créés pour l'accueil et des animations pour la jeunesse dans les murs de l'Espace de quartier Sécheron.» Si on auditionne, ils vont nous dire qu'ils ont ce besoin-là mais ils ne donneront pas la solution. Elle propose de renvoyer la pétition au Conseil administratif pour répondre à ces demandes.

Un commissaire Vert indique qu'à titre personnel, le travail a été fait pour les auditions. Dans le procès-verbal de la commission des pétitions du 26 septembre 2022, M^{me} Pédat «(...) répète que le quartier de Sécheron n'est pas le moins bien doté de Genève, ces jeunes ayant accès à la maison de quartier des Pâquis, et à deux ludothèques se situant à Sécheron et aux Pâquis». La position de la magistrate, tout le monde la connaît. La question est de savoir si la commission des pétitions souhaite renforcer les espaces de quartier à Sécheron. Le travail de la commission des pétitions a été fait. Il serait pour un vote ce soir.

Le président met au vote la demande d'audition d'une personne plus proche du terrain pour la pétition P-468.

L'audition est refusée par 8 non contre 5 oui et 1 abstention.

Le président propose de continuer avec les prises de position.

Les Verts ont entendu les demandes de la pétition. A Sécheron, cela ne semble pas suffisant. C'est loin du centre-ville. C'est pourquoi les Verts proposent le renvoi de la pétition au Conseil administratif.

Le Centre est pour le renvoi au Conseil administratif. Elle espère que le Conseil administratif trouve une solution favorable à la population de ce quartier qui s'est densifié intensément. Il serait temps de songer à une maison de quartier dans ce quartier.

Le Parti socialiste se rallie à la proposition de renvoyer la pétition au Conseil administratif. C'est un quartier compliqué par sa géographie. C'est un équilibre

compliqué de répartir des ressources pour les territoires de la Ville. Ce n'est pas parce qu'on soutient cette pétition-ci qu'il ne faut pas tenir compte de l'équilibre général. Il ne voudrait pas que des moyens alloués ici soit déduits ailleurs. Il faut donc prendre en compte la situation de l'ensemble du territoire communal. Il faudrait faire une pesée d'intérêts entre certains quartiers et les autres qui ont besoin de l'animation socioculturelle.

Ensemble à gauche dit que les deux auditionnés ont énoncé un malaise de ces jeunes. Elle rappelle que M. Boggio a dit d'agir avant qu'il y ait des problèmes. Pour Ensemble à gauche, la pétition doit être renvoyée au Conseil administratif, en espérant créer de nouveaux postes d'animateurs.

Le Mouvement citoyens genevois partage l'avis de ses préopinants. Il faut renvoyer la pétition, car comme disait M. Boggio, si on ne fait rien, cela coûte beaucoup plus cher après. Il faudrait aller demander à ces jeunes ce qui leur conviendrait mieux: un espace où ils peuvent être ou des activités seulement le vendredi, etc. Le Mouvement citoyens genevois appuiera le renvoi au Conseil administratif.

Le président s'exprime pour le Parti libéral-radical. Le Parti libéral-radical va s'abstenir; c'est délicat de dire pourquoi on soutiendrait cette pétition. On sait que, dans d'autres quartiers, il y a des situations plus graves que sur Sécheron. On ne voudrait pas donner un mauvais signe à la magistrate en charge de cela. A priori, ils lui font confiance. Il a le souvenir que M^{me} Kitsos et M^{me} Pédat n'étaient pas ignorantes de la situation à Sécheron, mais elles préféraient utiliser les forces dont elles ont besoin sur d'autres situations et cela va aussi avec les engagements de nouveaux travailleurs sociaux hors murs, qui ont été validés il n'y a pas très longtemps.

Le président met au vote le renvoi de la pétition P-468 au Conseil administratif, qui est accepté à l'unanimité, soit par 11 oui (1 EàG, 3 S, 3 Ve, 2 LC, 1 UDC, 1 MCG) et 3 abstentions (PLR).

Annexe: pétition P-468

P-468

Mme Ryser Salama Juliette

REÇU le

13 MAI 2022

Service du Conseil municipal
44 rue de la Coulouvrenière
1204 Genève

Genève, le 11 mai 2022

Concerne : pétition pour de l'animation et un accueil de la jeunesse à l'Espace de quartier Sécheron

Madame, Monsieur,

Veuillez trouver ci-joint la pétition sus-mentionnée.

Les référendaires de cette pétition sont, pour le collectif d'habitant-e-s de Sécheron :

Mme Juliette Ryser Salama

8 av. Blanc

1202 Genève

et

Mme Fatima Morgan

4 rue Dentand

1202 Genève

En vous souhaitant bonne réception de ces signatures, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs

Mme Juliette Ryser Salama



Mme Fatima Morgan



Pétition : pour de l'animation et un accueil de la jeunesse à l'Espace de quartier Sécheron

Les habitant-e-s du quartier de Sécheron sont très concerné-e-s par le sort de la jeunesse sur le secteur de Sécheron, pour laquelle il n'existe actuellement aucune offre d'animation socioculturelle ni d'espaces spécialement dédiés. La jeunesse se retrouve donc dehors, dans des parkings ou dans des allées et caves d'immeubles, ce qui pose problème en termes de nuisance et de débordement pour plusieurs habitant-e-s du secteur.

L'Espace de quartier Sécheron est une des rares institutions présentes sur le secteur qui représente un potentiel intéressant pour l'accueil des jeunes et animations pour ces derniers, car il est proche des écoles, très central sur le secteur et déjà connu par une partie de la jeunesse.

L'Espace de quartier abrite actuellement une ludothèque, une crèche, mais pas de maison de quartier ou institution dédiée aux préadolescent-e-s, adolescent-e-s et jeunes adultes dans ses murs, bien qu'il soit le seul lieu sur le secteur destiné et ouvert à l'ensemble de la population, jeunesse y compris.

La mise à disposition d'une partie des locaux de l'Espace de quartier Sécheron pour une maison de quartier existante ou institution pour la jeunesse permettrait d'ouvrir l'Espace aux jeunes, de leur offrir un lieu de rencontre et des activités dont ils ont besoin et contribuerait à limiter leur présence dans d'autres espaces non-adaptés, pouvant altérer la tranquillité de certain-e-s habitant-e-s.

Afin d'assurer un accueil, une présence professionnelle et des activités dédiées à la jeunesse sur le secteur Sécheron, les personnes soussignées souhaitent qu'une Maison de quartier existante ou une institution dédiée à la jeunesse occupe une partie des locaux de l'Espace de quartier Sécheron, ou que des postes d'animateurs socioculturels soient créés pour l'accueil et des animations pour la jeunesse dans les murs de l'Espace de quartier Sécheron.

Pétition lancée par le Collectif d'habitant-e-s de Sécheron¹

Annexes: Lien vers la pétition électronique: <https://chng.it/GmjZhTnRz>

Merci de retourner la pétition signée jusqu'au jeudi 27 avril 2022 inclus à l'adresse suivante :

¹ Personne de référence